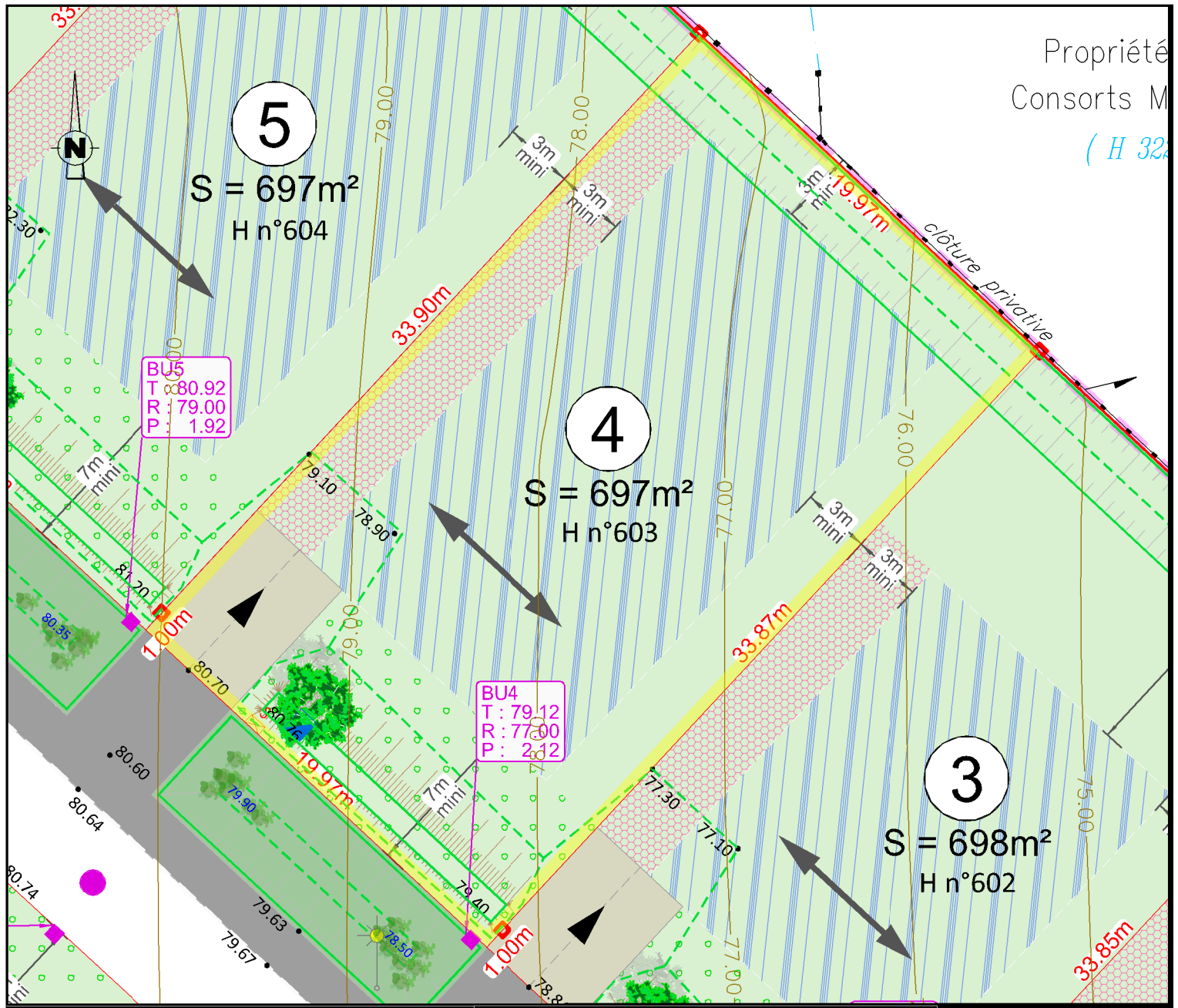

LEGENDE PROJET :

- : zone en enrobé
- : zone en enrobé en circulation mixte sur au moins 2 m de large

} Chaussée largeur globale de 7 m

- : Noues et espaces verts
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs) — 7.00 m* × 5.00 m
  ** les accès des lots 35, 36 et 37 peuvent être réduits à 5.00 m*
- ▲ Emplacement obligatoire
- △ Emplacement libre au droit de la voirie nouvelle (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- : Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- : Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- : Plantations sur bâche tissée
- : Plantation arbre de haut-jet à la charge de l'aménageur
- : Plantation arbre de haut-jet à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- : Haie paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA.10 et notice paysagère)
- : Haie champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au fond des lots 12 à 27 (cf PA.10 et notice paysagère) Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une haie est facultative si il en existe déjà une.
- : Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptées à l'environnement local. (cf PA.10 et notice paysagère) L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.
- : Noue ou talus à conserver et entretenir

LEGENDE IMPLANTATION :

- : Axe de faîtage principal conseillé (non imposé)
- : Zone constructible
- : Zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
- : Servitude de passage des réseaux EU et EP

Echelle : 1/250 ème

LEGENDE RESEAUX** :

- Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)
- Citerneau
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Grille de surverse avec décantation de 0m50
- Regard de visite EU Ø 1000
- Eclairage public
- 80.93 Altitude projet

LEGENDE :

- : limite nature matériaux
- : bordure
- : mur
- : muret
- : clôture
- : haie
- : haie
- : zone de végétation dense
- : symbole ouvrage privatif
- : symbole ouvrage mitoyen
- 32.80m : cotation linéaire (distance horizontale)
- : souche
- : limite de propriété et de division
- ZA n°131 : référence cadastrale
- : application cadastrale
- : limite de commune
- : borne nouvelle
- : borne ancienne
- : piquet
- : Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- 84.00 : Courbes de niveaux (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles
Lieux dit du "Pont aux Clères"
Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°4

Parcelle section H n°603

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001

Surface de plancher
235 m²

Maître d'ouvrage
altitude lotissement
ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
02.76.51.05.20

Géomètre-Expert
AGÉOSE GÉOMÈTRES EXPERTS
GÉOMÈTRE - EXPERT CONSEILLER VALORISER GARANTIR
AGEOSE
Géomètre-expert
Voie du Futur
BP322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
02.32.40.05.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
B	Plan de vente	07/06/2018

Dossier n° 160925 — 160925.dwg